

PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept du mois de février à 18 heures 45, le Conseil Municipal dûment convoqué le onze février deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle des délibérations de l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. RANQUET, Maire.

PRESENTS : M. RANQUET, Mme CERRIGONE, M. GALIOTTO, Mme HAMA, M. BOUMEDJANE, Mme LEMARCHAND, M. VAZ, Mme VIOLET, M. VILTART, Mme LEFEVRE, M. CARRE, Mme BOUR, M. MUSQUET, Mme HERSEMEULE, M. KAMATE, Mme KHALI, Adjoints au Maire.
Mme DELMOTTE, M. SAIA, Mme BROS, M. COLLIGNON, M. RUBIO, M. DI CIACCO, Mme MULLER, M. THEVENOT, M. SAVARIN, Mme ROUSSIERE, M. MEIGNEN, Mme GOURSONNET (à partir de 19h10), M. MOIS, Mme MEYER, M. KINGSTAN, Mme BERTRAND, M. HAN (à partir de 19h25), Mme SEGURA, Mme PANTIC, M. SERRANO, M. MIGNOT, Mme MILOT, Mme BENKABA, Mme GOMEZ, Mme HEDEL (à partir de 19h15), Conseillers Municipaux.

ABSENTS AYANT DONNE MANDAT : M. LANCLUME, Conseiller Municipal, (procuration à Mme MILOT), M. GAY, Conseiller Municipal, (procuration à Mme GOMEZ), Mme KHATIM, Conseillère Municipale, (procuration à M. MIGNOT), M. TALL, Conseiller Municipal, (procuration à M. SERRANO), Mme HEDEL, Conseillère Municipale, (procuration à Mme BENKABA jusqu'à 19h15).

ABSENTS SANS DONNER DE MANDAT :

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales. M. SAIA ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Bonsoir, nous allons ouvrir le premier Conseil municipal de 2022.

ÉLECTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

M. SAIA veut-il être secrétaire de séance ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 33 Majorité Municipale
ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal procède à la nomination de monsieur Raffaele SAIA, secrétaire de l'Assemblée, pris parmi ses membres en application de l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 16 DECEMBRE 2021
--

M. LE MAIRE, M. JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Y a-t-il des questions ou des remarques ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 33 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 17 février 2022.

1. DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE ET DES BUDGETS ANNEXES DU CENTRE DE SOINS, D'ACCOMPAGNEMENT ET DE PREVENTION DES ADDICTOLOGIES (CSAPA) ET DU « DEUX PIECES CUISINE » POUR L'EXERCICE 2022
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, notre cycle budgétaire démarre comme à l'accoutumée par le débat d'orientation budgétaire qui ouvre ce Conseil municipal en attendant le vote de notre budget primitif en mars prochain. Il m'est bien difficile ce soir de dresser des perspectives solides tant les soubresauts de la crise sanitaire continuent de faire peser sur la vie de notre commune et de ses habitants de lourdes incertitudes.

Le Gouvernement semble pourtant confiant en l'avenir. Les contraintes sanitaires s'allègent de semaine en semaine. La loi de Finances pour 2022 repose sur des hypothèses de croissance économique soutenue.

Mais peut-être les prochaines échéances électorales, majeures pour notre pays, ne sont-elles pas complètement étrangères à ce regain d'optimisme. Nos concitoyens mesurent, eux, que cette crise sanitaire engendre bien des difficultés dans leur quotidien, à commencer par une flambée des prix qui rogne sérieusement leur pouvoir d'achat. Chacun peut encore constater que les choses ne sont pas revenues à la normale. C'est donc la prudence qui préside à la construction du budget pour 2022, même s'il porte le volontarisme imprimé par la Majorité municipale depuis 2014 pour conjurer tout fatalisme.

Il est évidemment encore un peu tôt pour dresser le bilan écoulé, d'autant que les conséquences de la cyberattaque dont a été victime début décembre le Syndicat intercommunal qui héberge nos logiciels financiers ne sont pas toutes résolues à ce jour. En toute circonstance, elle a retardé l'arrêté des comptes 2021.

Je vais toutefois en l'état des données connues vous en présenter les lignes forces, telles qu'elles figurent dans le rapport adressé à chaque conseiller municipal.

Tout d'abord, je tiens à féliciter l'opérationnalité de nos services. Ce sont près de 45 millions d'euros qui ont été consacrés sur l'année écoulée aux dépenses d'équipement, montant jamais atteint. L'effort est donc conséquent. Il a fallu pour se mobiliser à la fois de l'emprunt et notre épargne. En effet, le stock de dettes (nous l'avions annoncé) atteint quelques cent millions d'euros dans des

conditions financières, il faut le rappeler, très favorables. Donc, nulle inquiétude sur le sujet, comme le prouve le ratio communément observé par les organismes de contrôle, comme pour les établissements bancaires, la capacité de désendettement reste inférieure à 5 ans, sachant que le seuil d'alerte est à 15 ans.

Mais, vous le savez, c'est l'épargne qui reste le moteur de la machine. Comme pour un ménage, une saine gestion des dépenses et des recettes courantes permet de dégager un excédent qui à son tour vient financer nos investissements. C'est donc vertueux et je vous confirme que l'épargne disponible fin 2021 s'établit à plus de 11 millions d'euros. Le montant est pour le moins honorable et souligne, s'il le fallait, le sérieux avec lequel les finances communales sont gérées.

Je reviendrai évidemment plus en détail sur le sujet lorsque notre assemblée sera appelée à voter le compte administratif 2021 au printemps prochain.

Mais venons-en aux orientations proprement dites pour cette année, marquée par plusieurs constantes. La première c'est évidemment le maintien d'une large palette de services proposés aux Blanc-mesnilois. On ne le dira jamais assez, mais les communes (la nôtre en particulier) restent le meilleur amortisseur social pour nos concitoyens, et c'est encore plus vrai dans ce contexte de crise. Notre administration a répondu aussi présente, donnant ses lettres de noblesse au service public. 2022 confirmera cet engagement avec une modernisation continue. Au 1^{er} janvier, l'ensemble du personnel a vu son temps de travail amplifié non seulement pour respecter la loi mais aussi pour satisfaire toujours davantage les besoins des administrés.

La seconde, c'est la volonté de préserver le pouvoir d'achat de nos concitoyens avec le choix assumé d'une politique tarifaire qui reste très avantageuse pour les usagers. Cette orientation paraît d'autant plus nécessaire que l'inflation connaît une hausse depuis longtemps inobservée dans notre pays. Nous avons, vu cette thématique, demandé à la Direction générale d'engager une réflexion pour dès cette année revaloriser les plus bas salaires de nos agents. J'attire votre attention que cette mesure se fera à masse salariale constante.

La troisième concerne l'avenir avec un programme d'équipement qui reste soutenu. Une trentaine de millions d'euros devrait encore être consacrée à l'effort d'équipement avec un point d'orgue en 2022 la livraison du groupe scolaire Elisa Deroche en lisière du parc urbain. Ainsi, en l'espace d'une année et demie seulement avec l'école Chevalier de Saint-Georges en 2021, c'est une soixantaine de classes qui auront ainsi été créées ; c'est sans précédent.

La quatrième constante réside dans une gestion active de la dette communale. Après le pic de l'encours rendu nécessaire par la construction de ces groupes scolaires, nous reviendrons à un niveau d'emprunt plus modéré permettant une décrue du stock.

Enfin, la dernière de ces constantes, qui n'est pas la moindre porte sur la fiscalité, puisque cette année encore, les taux de la fiscalité directe locale seront gelés. Depuis 2014, jamais ces taux n'ont connu de hausse, et je le rappelle, celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties a même diminué de 7,5% en 2019 ; quatrième plus importante baisse à l'échelon national.

Les finances communales sont au service de l'action, au service d'une ambition pour Le Blanc-Mesnil et certainement pas au détriment de ses habitants contribuables.

Merci de votre écoute et place au débat.

M. DIDIER MIGNOT :

Merci de nous donner la parole.

Je voudrais aussi remercier l'administration pour les informations contenues dans ce rapport, qui sont toujours utiles pour une bonne compréhension des choses. Le débat d'orientation budgétaire est un exercice obligé. On dit un peu chaque année la même chose, mais il est important de rappeler un certain nombre de choses et il est utile de parler du contexte national, pas seulement sur les aspects techniques, budgétaires, financiers, des mesures gouvernementales en matière de fiscalité notamment, mais bien ce qui relève de choix politiques et non d'une pseudo bonne gestion de l'argent public, fût-elle bonne. On connaît la crise, on sait bien qu'on est dans un contexte singulier, je ne le minore pas. La dernière loi de Finances du quinquennat présidentiel amène à jeter un regard un peu rétrospectif sur les choix budgétaires faits depuis 2017. Tout le monde le fait dans la période.

Disons que cela avait mal commencé en 2017 avec la suppression de l'impôt sur la fortune et la limitation de la taxation des dividendes, cela a continué tout au long du mandat de M. MACRON, à tel point que le Gouvernement en est réduit aujourd'hui à faire des chèques au fort relent électoraliste et qui sur le fond constitue une reconnaissance quelque part de son échec de sa fameuse stratégie du ruissellement. Le constat est implacable, la fortune des 500 plus grosses fortunes de France : 953 milliards d'euros a cru de 30% depuis 2020, conséquence directe de la distribution des dividendes qui, d'après une étude de France Stratégie (et ce n'est pas l'Humanité qui le dit) ont eux aussi augmenté de plusieurs milliards. Bref, M. MACRON est bien le Président des riches !

Mais, comme on ne fait pas d'omelette sans casser des œufs, il y a les conséquences d'une telle politique avec un taux de pauvreté autour de 15% dans notre pays, avec notamment plus de 2 millions de personnes qui vivent avec moins de 700 € par mois ; des étudiants et des personnes âgées qui ont faim ; des associations de solidarité qui croulent sous les demandes d'aides de catégories toujours plus nombreuses et plus diverses de populations. Voilà l'autre réalité de ce pays dont les candidats de droite et d'extrême droite à l'élection présidentielle ne parlent plus. Cela concerne sans doute plusieurs milliers de Blanc-mesnilois, et ces familles blanc-mesniloises ne sont, comme d'habitude, même pas évoquées dans ce rapport d'orientation.

Pour financer cette politique d'aide aux plus riches, les collectivités locales ont été la cible des réformes budgétaires. La crise Covid n'a été qu'un coup de plus porté aux finances locales. Les ressources des collectivités ont été éclatées façon puzzle. La suppression de la taxe d'habitation, entre autres mesures, fait perdre des leviers fiscaux aux collectivités et abîme le lien créé par l'impôt entre citoyens et élus. Les garanties et compensations sont insuffisantes et volontairement très complexes.

Le budget de l'Etat 2022 ne comporte d'ailleurs aucune mesure pour contrecarrer les derniers effets de la crise sur les collectivités. L'apparente stabilité des dotations ne permet pas de les maintenir à un niveau qui suivrait l'inflation, et surtout les seules augmentations se font à enveloppe constante ; ce qui fait que quand les dotations augmentent dans une collectivité, c'est qu'elles ont été baissées dans d'autres.

De plus, le Gouvernement pousse à une logique de dotations de plus en plus attribuées sous forme d'appels à projets et de contractualisation avec une main mise du coup du préfet sur les finances locales et une mise en concurrence des élus entre eux.

Je m'arrête là sur les questions nationales, mais il faut que ces choses-là soient dites pour bien faire la connexion entre des choix politiques nationaux et la situation faite aujourd'hui à toutes les collectivités locales, alors que ce sont elles qui principalement mènent les politiques de proximité répondant aux besoins des habitants, et qui contribuent par leurs investissements à l'économie du pays.

Tout cela étant marqué, mais vous l'avez dit M. le Maire, du sceau de l'incertitude, notamment de la pérennité des mécanismes budgétaires, dont il y a fort à parier qu'ils s'éteindront un jour, laissant le champ libre au secteur marchand pour qu'il s'accapare des pans entiers de services à la population qui relèvent pour nous du service public.

Sur les aspects locaux, nous n'en sommes qu'au stade des orientations et nous aurons à examiner les choses plus précisément lors du vote du budget, mais néanmoins quelques remarques et questions qui peuvent aussi concerner le rapport suivant sur le bilan du développement durable (je vais essayer de globaliser un peu les choses). Tout cela participe de toute façon du même sujet.

Nous sommes préoccupés et nous l'avons déjà dit par la taille du groupe scolaire Elisa Deroche avec 33 classes. D'ailleurs, vous parlez de 650 écoliers dans le rapport, ce qui fait 17,7 élèves par classe en moyenne. Vous parlez d'une capacité de 900 élèves dans le rapport développement durable, soit un ratio différent de 27,3 élèves par classe. Je ne sais pas, il faudrait savoir où est la vérité, ce qui change considérablement la donne. Il faudrait vous mettre d'accord, mais de toute façon tout cela reste inquiétant quand on voit les coupes sombres pratiquées par le service public d'éducation, et ne ce ne sont pas les propositions ni de M. MACRON, ni de Mme PECRESSE, ni de M. ZEMMOUR, ni de Mme LE PEN pour ne citer qu'eux, à propos du nombre de fonctionnaires qui sont de nature à nous rassurer en la matière.

Un tel groupe scolaire de capacité en nombre d'élèves qui, je le rappelle, sont des jeunes enfants, identique à celle d'un collège, n'est pas de nature à créer des conditions d'enseignement optimal. Sur les sections sportives, à la ferme Notre-Dame, je réitère notre question de l'an dernier restée sans réponse : qui aura la gestion de cette structure ? Sera-t-elle publique ou privée ?

Concernant les ZAC, par-delà le côté très marketing de la présentation que vous nous en faites et où tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes, vous ne dites pas le nombre de logements prévus dans la ZAC de la Molette (vous n'en parlez même pas), ni pour la ZAC centre-ville. Pouvez-vous nous dire le nombre de logements prévus dans ces deux ZAC, notamment celle de la Molette ? Pour mémoire, M. MEIGNEN avait dit vouloir lever le pied sur les constructions. Donc, nous aimerions être rassurés sur ce point. Dans un autre registre, quelle part est réservée à l'activité économique hors commerce dans ces ZAC ?

Nous nous réjouissons du déménagement du centre de santé Lamaze. Par contre, pouvez-vous nous dire ce que vont devenir les anciens locaux de ce centre de santé, encore actuels mais qui vont être déménagés ?

Dans le rapport développement durable, il y a au moins un dispositif dont le SIVURESC est partenaire, vous n'avez jamais vraiment fait mystère de votre volonté de vous débarrasser de ce bel outil de restauration collective, outil public. Y a-t-il des réflexions en cours sur ce sujet ? Et le cas échéant en discutez-vous ou avez l'intention d'en discuter avec la Ville de Pantin bien évidemment ?

Enfin, après nous avoir fait miroiter pendant quelques années un nouveau conservatoire, vous allez installer des bâtiments modulaires pour l'accueillir sur le terrain du deux-pièces cuisine ; ce qui témoigne d'un cruel manque d'ambition pour le développement de l'éducation musicale et de danse.

Les réserves foncières avaient pourtant été évoquées pour l'implantation d'un nouveau conservatoire en dur, notamment en territoire ANRU près de l'école Lurçat, je crois de mémoire. Nous regrettons donc évidemment vraiment ce choix.

Voilà, sans être très long, quelques éléments que nous souhaitons dire ce soir dans le cadre de ce débat d'orientation budgétaire en attendant les réponses que voudra bien nous donner notre Maire, M. RANQUET. Je vous remercie.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vais laisser la parole à M. le Sénateur.

M. DIDIER MIGNOT :

Excusez-moi, est-ce que le maire pourrait répondre aux questions qu'on vous pose ?

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Est-ce que vous admettez qu'il y ait un groupe de la majorité avec un président qui est à même de répondre aussi et d'avoir un avis sur les questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je l'admets.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

C'était le cas d'ailleurs lors de votre mandature, on était abreuvé, avant votre défaite, des uns et des autres, ils prenaient la parole à tour de rôle, on avait, nous, un coup et les autres parlaient à 4, à 5. Vous avez tous créé des groupes.

M. DIDIER MIGNOT :

Premièrement, c'était la présentation du budget, mais pas le DOB.

Deuxièmement, j'invite les adjoints à présenter lors du vote du budget chacun leur délégation, cela m'intéresse.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Sauf que vous n'êtes plus maire et que ce n'est pas vous qui décidez. Il va quand même falloir vous y faire.

M. DIDIER MIGNOT :

Je m'y fais tout à fait, mais il a passé la parole au Sénateur, pas au Président de la majorité municipale.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Il s'est trompé de terme, c'est le président de la majorité municipale qui va vous répondre.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je donne la parole au président de la majorité municipale.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Ce qui n'empêchera pas le maire de parler par ailleurs, ou alors vous me mettez un bâillon, vous m'empêchez de parler car mes réponses vont vous gêner. C'est une possibilité, mais avouez-le, dites-le que je vous gêne.

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne vous ai pas interdit de parler, je voulais simplement que le maire réponde, c'est tout. C'est une question que je lui pose.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Je n'ai pas envie que vous me répondiez, car vous me mettez en difficulté à chaque fois, donc je préférerais que vous ne parliez pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous ne me mettez pas en difficulté du tout et vous le savez bien.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vais faire une petite réponse. Je ne connais pas grand-chose à l'urbanisme et effectivement Thierry est un spécialiste, je préfère qu'il réponde à vos questions.

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Pour reprendre dans l'ordre puisque vous faites allusion au fait que le propos liminaire du maire ne mentionnait pas les familles blanc-mesniloises. Il vous a quand dit que les prestations aux familles blanc-mesniloises ont été maintenues aux mêmes coûts, en périodes difficiles. Par ailleurs, on est en train d'envisager rapidement. Mais si vous ne m'écoutez pas...

M. DIDIER MIGNOT :

Rassurez-vous, je vous écoute !

M. LE SENATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Très bien, cela va vous faire progresser, vous allez voir !

M. DIDIER MIGNOT :

Par contre, si vous pouviez être moins arrogant et un peu moins méprisant, cela m'arrange quand même, merci !

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

On verra, on essaiera, mais parfois la manière dont vous posez les questions nous amène à monter d'un ton.

Donc, le Maire vous a mentionné le fait que nous sommes en train de parler, d'étudier avec la RH de la Ville et la Direction générale le moyen de faire un effort sur les petits salaires des agents communaux. Pour la moitié ou un peu plus, ce sont des familles blanc-mesniloises. Voilà pour le fait qu'on n'aurait pas mentionné les familles blanc-mesniloises qui évidemment sont prises en compte par cette majorité.

Je passe sur le petit couplet de politique nationale auquel on a toujours droit. Cela vous arrange, c'est bien, c'est toujours le même texte. On a compris, il faut voter Fabien ROUSSEL, qui d'ailleurs n'est pas aussi mauvais que ça.

M. DIDIER MIGNOT :

Ce n'est pas moi qui l'ai dit, vous pouvez lui envoyer votre parrainage.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Non, il est parti à Valérie comme d'habitude.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela a l'air plutôt divisé chez vous, certains parlaient de M. ZEMMOUR, l'ancien porte-parole, tout cela est très compliqué.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Non, mais vous pouvez aussi dire n'importe quoi, mais la réalité paraît dans la presse, le maire a parrainé Valérie PECRESSE, le sénateur aussi, la conseillère régionale également ainsi que la conseillère départementale. Il y a 4 élus, 4 parrainages qui vont tous vers Valérie PECRESSE. Passons là-dessus.

M. DIDIER MIGNOT :

Et l'autre conseiller départemental ?

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Il fait ce qu'il veut. Donc, Fabien ROUSSEL, qui je le note au passage et en forme de clin d'œil, est en train de faire le double des voix probablement de Mme BUFFET à son époque ; ce qui n'est pas mal, même si cela reste quand même assez minime et inférieur à 5%.

La ferme du vieux pays, vous n'avez pas voulu entendre la réponse que je vous ai donnée la fois où vous avez posé la question. Elle sera gérée par la Ville du Blanc-Mesnil. Trois choses vont se faire dans cette ferme, on vous l'a déjà dit : le pôle espoir, le pôle sportif qui va accueillir des futurs sportifs de haut niveau et probablement (ce qui est en cours de discussion avec la Fédération de judo) le pôle espoir jeunes régional 2^{ème}, puisqu'ils en ont un au sud et que la Fédération veut un pôle espoir au nord de l'Île-de-France. Elle nous demande beaucoup plus de places que ce que nous

sommes prêts à leur accorder, car on tient aussi à ce que les petits Blanc-mesnilois, qu'ils soient tennismen, nageurs, foots, quelle que soit l'activité, puissent intégrer ce pôle qui leur permettra, je vous le rappelle, à la fois de maintenir leur niveau scolaire par les classes adaptées au collège et au lycée, mais également d'avoir des horaires aménagés leur permettant de pratiquer leur sport au meilleur niveau. Il y aura le practice de golf qui lui sera sur la partie gestion des cours. On est bien obligé de faire une délégation de service public, car ce sont des professionnels qui doivent le faire, la démarche est en cours.

Il y aura un magnifique club house du golf, qui est pratiquement terminé, il ne s'agit que d'un mois ou deux pour le terminer. On sera bien obligé de faire un appel à candidature pour qu'un couple prenne en gestion, selon les critères que l'on va imposer, ce club house. On va lancer l'appel à candidature.

Vous parliez de la ZAC centre-ville, ce sont près de 900 logements qui vont être créés. On souhaite que ce ne soit pas très haut. Ce sont aussi les gens qui vont participer à faire vivre les commerçants de leur propre travail ; c'est qu'on souhaite. Aujourd'hui, les commerces ont fermé leur porte, faute d'avoir suffisamment de clients avec suffisamment d'argent dans la poche. C'est cela dont il est question.

La ZAC de la Molette, outre le fait que cela va être un magnifique endroit, et j'aurais aimé présenter le projet aux vœux, mais ceux-ci ont été annulés par la force des choses et par le préfet ; vous auriez découvert, mais des présentations seront faites, qu'on renforce les espaces verts. L'idée est de revenir à la zone de la Molette, en améliorant les choses, telle qu'elle était avant son industrialisation au moment de la création de l'aéroport du Bourget. Finie cette zone industrialisée, dont les bâtiments sont vides aujourd'hui ou à peu près, à part Paperec. On est en pourparlers avec Paperec qui a compris qu'il ne pourrait pas rester là vu l'ampleur du travail que nous sommes en train de mener. Un parc de nature métropolitaine de 7 ha sera rajouté, l'idée est de faire ressortir la Molette qui coulait lorsqu'on était gamin, vous et moi, au Blanc-Mesnil, d'ajouter le long de la Molette un parcours sportif. On ira chercher aussi des subventions à la métropole.

A place d'Air Liquide, il y aura le fameux campus sur 6,5 ha à l'américaine, c'est-à-dire les bâtiments des écoles (maternelle, primaire, collège et lycée et on pense à un post bac) seront noyés dans la verdure. C'est pour les espaces verts.

Comme on a pris un architecte paysagiste qui a constaté avec nous que l'endroit est un peu en dévers vers la limite de Drancy, vers la Molette, cela permettra de récupérer toutes les eaux de pluie. On a réfléchi à tout cela.

Le premier pôle est ce parc métropolitain, le deuxième c'est le campus et le troisième ce sera ce qui va se passer autour de la Halle Eiffel. On a imposé de conserver cette Halle Eiffel, c'est un peu un retour aux origines de la Ville du Blanc-Mesnil et l'histoire avec Gustave Eiffel. C'est une manière de rappeler et de raconter une histoire de l'évolution de la Ville du Blanc-Mesnil. On tend vers faire un foot corp (toutes les cuisines du monde) sur un ou deux étages dans cette halle. En parallèle de l'Avenue Charles Floquet, il y aura donc des bâtiments et en pied de bâtiments, on reconstituera une zone de commerces, façon vallée village pour qu'on trouve enfin au Blanc-Mesnil les commerces qui manquent, et notamment quelques marques. On a déjà deux marques, que je ne citerai pas, mais qui sont prêtes à venir. Tout comme en centre-ville d'ailleurs, car la Ville redevient attractive.

On est en train de signer avec un Monoprix en centre-ville. Toutes ces questions ont déjà été présentées lors d'une réunion publique. On est en pourparlers avancés avec un magasin de produits bio afin que tous ces nouveaux commerces qui n'étaient pas au Blanc-Mesnil puissent trouver leur place.

Puisque c'était votre question initiale, il va bien falloir payer tous ces équipements de cette zone de la Molette, hormis le campus qui est financé par des moyens privés et qui ne coûtera pas un centime à la Ville. On est en train de choisir l'opérateur, puisqu'on voulait un opérateur de bonne qualité, car on voudrait tendre vers le meilleur, et surperformer toutes les écoles privées qui existent dans le coin à un prix qui ne sera pas supérieur au prix que les parents paient pour inscrire leurs enfants à l'Espérance par exemple ou au Bourget à Sainte-Marie ou à Saint-Germain au Drancy. Donc, on va aussi construire mais tout en préservant l'aspect vert sur toutes les parties où il y a les constructions, c'est-à-dire que les constructions seront noyées dans un parc, il y a même l'équivalent de ce que l'on appelle « le Palais royal ». Ne soyons pas vaniteux, comme vous le disiez, mais il y aura un peu de l'esprit de ce grand espace avec les bâtiments autour qui constituera une place façon « Palais royal ».

M. DIDIER MIGNOT :

La question que je vous ai posée est : combien de logements ?

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Environ 4 000 logements. On inclut dedans, et évidemment cela donne des idées à un certain nombre d'acteurs, par exemple Batigère qui a envie de rénover la cité, avec ce campus et cette verdure sous leurs fenêtres, en faisant une démolition/reconstruction. Ce n'est pas très dense. Ils demandent qu'on leur accorde quelques bâtiments supplémentaires afin de payer la démolition/reconstruction. On est en pourparlers avec eux, le projet n'est pas encore arrêté, mais il n'est pas exclu que l'on autorise Batigère à densifier un peu de manière à rénover la totalité de la cité qui est aujourd'hui assez prisée par les habitants. Les gens ont plutôt envie d'aller habiter là. Pour avoir de la famille qui y habitait jusqu'à il y a peu de temps, je peux dire que ces bâtiments qui ont été construits il y a longtemps se dégradent. C'est plutôt une bonne idée. Quand on a reçu le directeur général de Batigère pour l'écouter, on a plutôt vu cela d'un bon œil.

J'inclus dans tout cela aussi la partie anciens pains « Jacquet » qui doivent muter. Ce sont les terrains situés entre le lycée Aristide Briand et le nord d'Air Liquide. Cela fait à la louche 4 000 logements. On verra, le projet n'est pas encore arrêté.

Sur le SIVURESC, cela fait plus d'un an qu'on est en pourparlers avec la Ville de Pantin. Les retours que l'on a de la population, des parents d'élèves ne sont pas si bons, les gens estiment que ce n'est pas satisfaisant. Pantin a évolué car au début ils étaient un peu réticents, M. KERN, Maire de Pantin estimait que c'était mieux que ce qu'il avait avant et préférait garder le SIVURESC. Progressivement, son avis a évolué et confirme qu'on pourrait effectivement faire mieux. On en est au stade où l'on envisage effectivement de faire évoluer le SIVURESC. On n'a pas encore déterminé la forme, mais on réfléchit avec le Maire de Pantin à la manière de faire évoluer le SIVURESC.

M. DIDIER MIGNOT :

Que signifie « faire évoluer le SIVURESC » ?

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Cela veut dire qu'on réfléchit à faire intervenir d'autres acteurs. Pantin nous dit que l'on se rapprochera peut-être des arrondissements du nord de Paris pour mutualiser la cuisine municipale. Nous sommes plutôt partisans d'aller vers une société privée comme le test qu'on a fait sur Wallon/Lurçat qui est plutôt bien perçu par les familles, notamment sous forme de self et le fait d'avoir un choix dans les plats. On s'orienterait plutôt dans cette direction, mais les choses ne sont pas encore arrêtées.

Je termine par le conservatoire, il n'est pas question de déplacer le conservatoire dans des algécos, comme vous l'avez dit.

M. DIDIER MIGNOT :

J'ai dit « bâtiments modulaires ».

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

C'est pareil !

M. DIDIER MIGNOT :

C'est ce qu'a dit M. BOUMEDJANE lors du dernier Conseil municipal.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Il ne l'a pas dit comme ça. L'idée, c'est que le deux-pièces cuisine...

M. DIDIER MIGNOT :

Il faut lire le PV.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Non, cela n'a pas été dit comme ça. Je vais vous dire ce que j'en pense et ce qui est prévu. On avait effectivement envisagé de l'intégrer dans l'ANRU, qui ne s'apprêtait pas à nous donner l'argent qu'on espérait en échange. Pour ne rien vous cacher, on espérait plus. Ils sont fans de tout ce qu'on peut faire, mais à un moment donné quand il faut sortir l'argent, on a un peu de mal avec l'Etat, du fait qu'on construit quand même deux écoles, qu'on dote la Ville d'équipements publics de qualité, et il est vrai qu'on est généreux avec les écoles. On n'a pas pu inaugurer Chevalier de Saint-Georges et le faire visiter, mais vous verrez que c'est une école généreuse, avec beaucoup de classes et y compris la taille des couloirs, des salles de classes, mais également le matériel qu'on a mis à l'intérieur, les tableaux numériques qui sont très grands et de grande qualité, ils sont appréciés à la fois des élèves et des enseignants.

Puisque c'est une école d'excellence musicale, il y a le fait que cette école est dotée d'une salle isolée pour que les enfants puissent pratiquer un instrument de musique dès le CP, et tous. C'est un coût également, on a doté cet établissement d'instruments de musique. Les professeurs du conservatoire vont donner des cours, tout cela représente de l'argent. On n'a pas les moyens aujourd'hui, car on ne souhaite pas que la dette s'envole et on veut revenir à une dette raisonnable, la faire baisser une fois qu'on aura payé les deux écoles. On veut essayer de trouver un autre moyen, plutôt que payer entre 7 et 10 millions d'euros un conservatoire, on va regarder si l'on ne peut pas moderniser un établissement qui se trouve déjà sur la Ville et qui était à notre sens sous-exploité, c'est le deux-pièces cuisine. De plus, il y a un parking. C'était une bonne idée de doter la partie sud de la Ville d'un nouvel équipement. Ce n'est pas Mme BENKABA qui va me dire le contraire.

L'idée consistait à laisser l'établissement tel qu'il était, mais retravailler à l'intérieur afin de retrouver un certain nombre de salles de classes, en quantité suffisante, pour que cela devienne le conservatoire de musique. On garderait la salle qui permettrait d'avoir une programmation musique du monde à l'identique de ce qui est fait aujourd'hui, c'est-à-dire qu'on ne supprime pas le deux-

pièces cuisine de sa version actuelle, mais on fait en sorte qu'il intègre un pôle de musique et de danse. La nouvelle directrice Alice COURCHAY et Stéphane MORBELLO (dont c'est l'anniversaire aujourd'hui) nous ont fait remarquer qu'il n'y avait pas suffisamment de place pour la danse. Actuellement, les salles de danse sont réparties en plusieurs points de la Ville. C'est là qu'on a pensé à rajouter un modulaire pour avoir deux salles de danse et les vestiaires sur la partie verte qui se trouve entre les deux écoles Paul Eluard, la maternelle et la primaire. C'est cela dont il est question, le modulaire, c'est uniquement pour abriter (et la décision n'est pas encore arrêtée) les salles de danse. On a de quoi faire une seule salle de danse finalement dans l'ancien deux-pièces cuisine, on n'a pas la place pour en faire plusieurs, or il en faut deux ou trois.

Voilà les réponses que vous attendiez.

M. DIDIER MIGNOT :

Je me permets de revenir sur le pôle espoir sportif. J'ai entendu que c'était géré par la Ville, mais un pôle espoir est en lien avec les fédérations. Comment cela se passe-t-il ? Je ne connais des pôles espoirs où ce sont les fédérations qui sont à la manœuvre, si je puis dire, notamment d'un point de vue financier sur la gestion des équipements, ce qui est normal. C'est une question pratique, mais il est important de le savoir.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Avant les fédérations, ce sont les associations de la Ville. On a déjà un certain nombre d'associations qui ont fléchi. Ce ne seront probablement pas les élèves qui dormiront sur place, puisqu'ils sont Blanc-mesnilois.

Ensuite, les fédérations vont probablement nous flécher des élèves qui devront acquitter un coût, même s'il n'est pas très élevé, ne serait-ce que pour payer la nourriture du soir, puisque nous serons contraints de les loger le soir. C'est tout l'intérêt d'avoir la cuisine du club house du golf sur site. Il y aura un ticket à payer pour le petit-déjeuner et l'alimentation du soir, en sachant que dans la journée, ils prendront leur repas dans les établissements auxquels ils sont rattachés et où ils suivront les cours.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Y a-t-il d'autres remarques ? Nous passons au vote sur le fait de prendre acte du DOB.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est le sempiternel débat sur le vote de prendre acte, cela ne veut rien dire en fait. Effectivement, on a débattu. Pour nous, voter pour le fait qu'on ait pris acte ne signifie pas que l'on est pour le contenu du DOB.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

On l'avait bien compris. Prenez-vous part au vote ou non ?

M. DIDIER MIGNOT :

Nous pouvons voter pour le fait que nous avons pris acte, mais il est difficile de faire autrement. C'est complètement stupide, mais ce n'est pas de votre faute et c'est d'ailleurs assez nouveau, car cela ne se passait comme ça avant.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal prend acte du débat d'orientation budgétaire du budget principal de la Ville et des budgets annexes du centre de soins, d'accompagnement et de prévention des addictologies (CSAPA) et du « Deux Pièces Cuisine » pour l'exercice 2022.

M. DIDIER MIGNOT :

Cela ne vous donne pas quitus pour le budget.

2. RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE AU BLANC-MESNIL POUR L'ANNEE 2021
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Conformément à la loi du 12 juillet 2010, un rapport présentant la situation en matière de développement durable est présenté chaque année dans toutes collectivités comptant plus de 50 000 habitants. Ce rapport est l'occasion de faire un bilan des actions réalisées par les services de la Ville au titre de l'année 2021. Il est donc proposé de prendre acte de ce rapport.

M. DIDIER MIGNOT :

On ne va pas le commenter, j'y ai fait allusion sur quelques sujets tout à l'heure. Ces rapports sont certes obligatoires, mais c'est souvent quand même, quelles que soient les collectivités, un peu des rapports fourretout. Ils sont intéressants à lire, mais c'est tellement vaste qu'on peut y passer deux jours à commenter chaque action. Il y a des actions qui sont tout à fait louables, utiles ; il n'y a pas de problème là-dessus. Des choses sont plus contestables, et on y reviendra sans doute lors du budget. Je ne sais pas s'il faut voter qu'on prend acte.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

De la même façon que tout à l'heure.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal prend acte du rapport sur la situation en matière de développement durable au Blanc-Mesnil pour l'année 2021.

3. AVIS EMIS DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'ELABORATION DU REGLEMENT LOCAL DE PUBLICITE INTERCOMMUNAL

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le règlement local de publicité permet de protéger les paysages et d'améliorer le cadre de vie. La Ville est dotée d'un règlement local depuis avril 2020, mais depuis le cadre législatif a évolué et les anciens règlements sont caducs à compter du 13 juillet 2021. L'EPT Paris Terres d'Envol a décidé début 2020 de prescrire l'élaboration d'un RLP intercommunal s'étendant à l'échelle du territoire, intégrant l'ensemble de nouvelles obligations exigées. Les orientations stratégiques dans le projet de RLPI correspondent à la volonté de la Ville d'améliorer le cadre de vie de ses habitants, car elles permettent de contrôler l'implantation des publicités et des pré-enseignes, et de préserver les qualités paysagères notamment des zones pavillonnaires.

En collaboration avec les villes, l'EPT a choisi d'instaurer trois zonages permettant de réduire les zones de publicité.

Ainsi la zone 1 correspond au secteur principalement dédié à l'habitat dans lequel seules les publicités sur mobilier urbain et les publicités murales sont autorisées pour une surface maximale de 2 mètres carrés.

La zone 2 correspond aux axes structurants du territoire dans lesquels sont autorisés les publicités sur mobilier urbain, les publicités murales et les publicités scellées au sol pour une surface d'affichage maximale de 8 mètres carrés et des publicités numériques pour une surface maximale de 2 mètres carrés, à raison d'une publicité par linéaire de 50 mètres.

Enfin, la zone 3 est réservée aux axes structurants majeurs de Drancy ainsi qu'aux zones commerciales et d'activités d'ampleur. Sont autorisées les publicités sur mobilier urbain, les publicités murales, les publicités scellées au sol et les publicités numériques pour une surface de 8 mètres carrés.

Par ailleurs, la Ville élabore une charte sur l'aspect extérieur des enseignes commerciales pour une mise en valeur des façades d'un point de vue esthétique.

En conséquence, il est proposé d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de règlement local de publicité intercommunal et de demander l'intégration de la charte pour la mise en valeur des façades commerciales de la Ville du Blanc-Mesnil.

Y a-t-il des questions ? Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal émet un avis favorable dans le cadre de la procédure d'élaboration du règlement local de publicité intercommunal.

4. APPROBATION DU CONTRAT DE RELANCE DU LOGEMENT DE L'EPT PARIS TERRES D'ENVOL

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Dans le cadre du plan France relance et pour répondre aux besoins de logements, l'Etat accompagne la relance de la construction à travers un dispositif de contractualisation. Ce contrat marque l'engagement de production de logements neufs au regard des besoins identifiés sur le territoire. Le Gouvernement à travers ce dispositif reconduit l'aide pour la relance de constructions avec les 8 villes du territoire et l'EPT Paris Terres d'Envol à hauteur de 1 500 € par logement. Le prévisionnel pour la Ville du Blanc-Mesnil est de 1 200 logements. En conséquence, il est proposé d'approuver le projet de contrat de relance du logement de Paris Terres d'Envol entre l'Etat, l'EPT Paris Terres d'Envol, les villes du Blanc-Mesnil, d'Aulnay-Sous-Bois, du Bourget, de Drancy, de Dugny, de Sevran, de Tremblay-en-France et de Villepinte, et d'approuver l'objectif de construction de 1 200 logements sur le territoire de la commune du Blanc-Mesnil pour la période du 1^{er} septembre 2021 au 31 août 2022.

Y a-t-il des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Pas de question, mais un commentaire. On va s'abstenir, comme je l'ai fait à Paris Terres d'Envol sur cette question. Il y a une aide à la construction de logements, c'est de l'argent pour la commune et c'est toujours bon à prendre. On ne va pas refaire ce débat, qu'on a déjà fait des dizaines de fois ici sur la question notamment, puisqu'il s'agit d'objectifs ambitieux de production de logements neufs au regard des besoins identifiés. Je pense malheureusement que les productions de logements dans cette ville ne sont pas au regard des besoins identifiés, puisque les premiers besoins identifiés (et cela ne vaut pas qu'au Blanc-Mesnil, mais notamment en Ile-de-France) sont des besoins en logements sociaux. Ce qui ne semble pas être le cas en ce qui concerne cette note. Nous allons nous abstenir sur le sujet pour ces raisons-là, mais on n'est peut-être pas obligé de refaire le débat, sinon on ne va pas s'en sortir.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous allons passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR :	35 Majorité Municipale
ABSTENTION :	10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil municipal approuve le contrat de relance du logement de l'EPT Paris Terres d'Envol.

5. CONVENTIONS PARTICULIERES DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE AVEC LE SIGEIF POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ELECTRICITE, DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET D'ECLAIRAGE PUBLIC

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

La Ville et le SIGEIF ont défini des programmes d'enfouissement de lignes électriques aériennes afin d'améliorer l'esthétique des réseaux, 5 projets concernent les voies suivantes :

- Avenue Eugène Le Moign pour un montant prévisionnel de 384 204 € dont 272 298,72 € à charge de la Ville.
- Avenue Saint-Paul pour un montant prévisionnel de 182 619,60 € dont 129 125,04 € à charge de la Ville.
- Rue Emile Paladilhle pour un montant prévisionnel de 643 068 € dont 472 000,80 € à charge de la Ville.
- Rues des Coccinelles et du Colonel Fabien pour un montant prévisionnel de 498 154,80 € dont 355 486,80 € à charge de la Ville.
- Rues Halévy, Audran, Olivier Métra et Verdi pour un montant prévisionnel de 828 096 € dont 596 241,60 € à charge de la Ville.

Les travaux d'enfouissement prévus pour ces conventions sont un préalable à la réalisation des travaux de voiries 2023 du programme pluriannuel déployé par la Ville.

En conséquence, il est proposé d'approuver les conventions de maîtrise d'ouvrage temporaires à intervenir avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux de l'avenue Eugène Le Moign, de l'avenue Saint-Paul, de la rue Emile Paladilhle, des rues des Coccinelles et du Colonel Fabien, et enfin des rues Halévy, Audran, Olivier Métra et Verdi.

Avez-vous des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Ce sont des travaux de longue haleine sur toute une ville comme cela, mais c'est bien d'enfouir les réseaux.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

M. le Maire et M. VILTART ne participent pas au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve les conventions particulières de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SIGEIF pour l'enfouissement des réseaux de distribution publique d'électricité, de communications électroniques et d'éclairage public.

6. OCTROI D'UNE GARANTIE A PREMIERE DEMANDE AUX CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE POUR L'ANNEE 2022

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Ayant rejoint l'AFL en mars 2017, la Ville doit apporter aux créanciers une garantie du même montant que son portefeuille de prêts. Les créanciers de l'AFL ne pourraient activer la garantie qu'en cas de défaut de paiement de l'AFL elle-même. Or, l'Agence dispose de réserves de liquidités bien supérieures à celles des banques traditionnelles, car établie pour permettre d'assurer 100% de l'activité pendant 12 mois. La mise en œuvre de cette garantie donne lieu à une délibération annuelle. Par ailleurs, elle n'impose aucune provision et n'induit aucun coût.

Il est proposé de consentir une garantie autonome à première demande, à hauteur du montant maximal des emprunts que la Ville du Blanc-Mesnil est autorisée à souscrire pendant l'année 2022.

Avez-vous des remarques ? Nous passons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve l'octroi d'une garantie à première demande aux créanciers de l'Agence France Locale pour l'année 2022.

7. ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE PLIE DU BLANC-MESNIL
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

L'Assemblée générale de l'association Le PLIE du Blanc-Mesnil a acté la cessation de son activité au 31 décembre 2021. Pour la clôture des comptes, l'association a estimé les dépenses attendues et les recettes à percevoir, notamment les subventions de l'année 2021 qu'elle perçoit en décalage après contrôle du service fait. Les dépenses sont estimées à environ 265 000 € et les produits attendus sont les soldes des subventions 2021 de ses principaux partenaires (FSE, Etat, Conseil départemental et Paris Terres d'Envol) pour environ 253 000 € qui seront versés en cours d'année. Ainsi au regard du décalage pour le versement des soldes 2021, la Ville accompagne l'association par le versement d'une subvention de 110 000 €.

En conséquence, il est proposé d'attribuer à l'Association Le PLIE du Blanc-Mesnil une subvention de fonctionnement de 110 000 €, de dire que cette subvention de 110 000 € fera l'objet d'un remboursement lorsque l'association aura perçu l'ensemble des subventions 2022 pour les actions réalisées en 2021, de dire que l'Association rétrocédera à la Ville le fonds de réserve avec reprise de 100 000 € et enfin d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante.

Ne participent pas au vote Mme LEFEVRE, Mme VIOLET, M. COLLIGNON, M. SAVARIN et M. MUSQUET.

MME KATIA GOMEZ :

Juste une question, que devient le personnel du PLIE ?

MME BENEDICTE LEFEVRE :

Le personnel est accompagné, comme cela vous a été annoncé lors du Conseil municipal précédent. Actuellement, sur les 9 salariés, 5 ont d'ores et déjà retrouvé un emploi ou réintégré leur collectivité territoriale d'origine, 3 ont adhéré au contrat de sécurisation professionnelle. On continue toutefois, comme on s'y était engagé, à les accompagner dans un recrutement. Nous renforçons l'accompagnement d'une personne pour l'aider à retrouver un emploi.

M. SANTIAGO SERRANO :

Quand les salariés cesseront-ils de travailler ? Sont-ils déjà licenciés ou sont-ils encore en activité ?

MME BENEDICTE LEFEVRE :

Pratiquement tous ont adhéré au contrat de sécurisation professionnelle. Les premiers départs ont eu lieu la semaine dernière. Aujourd'hui, 5 personnes ont cessé réellement leur activité. Il reste les cadres et une assistante. La conseillère numérique va quitter son emploi le 20 pour être réembauchée le 21.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Y a-t-il d'autres questions ? Nous procédons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve l'attribution d'une subvention à l'association Le PLIE du Blanc-Mesnil.

8. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS
M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Certaines associations n'ont pas rendu leur dossier de demande de subvention dans les délais nécessaires ou leur dossier nécessitait un complément d'information. Après analyse des demandes formulées, la municipalité souhaite apporter son concours financier à ces acteurs importants de la Ville dont la liste détaillée vous a été communiquée.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'attribution de ces subventions de fonctionnement au titre de l'année 2022 pour un montant total de 28 680 €. Je ne vous donne pas la liste, car il y en a pas mal.

M. DIDIER MIGNOT :

Effectivement, il y en a pas mal. On va voter pour. Cela existe peut-être sur le site Internet de la Ville, j'avoue que je n'ai pas regardé, mais peut-on avoir un état des lieux des objets de ces associations ? Pour certaines, c'est clair et le titre suffit à lui-même, mais pour d'autres c'est plus flou.

M. JEAN-MARIE MUSQUET :

Le guide et le site Internet sortiront au mois d'avril.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nous allons passer au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions de fonctionnement aux associations.

9. BIEN SANS MAITRE SIS 65, RUE ANATOLE FRANCE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2019-07-20 DU 4 JUILLET 2019
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Par délibération du 4 juillet 2019, le Conseil municipal constatait que la parcelle 65 rue Anatole France était un bien sans maitre et l'incorporait dans le patrimoine communal. Toutefois, la délibération comportait une erreur d'écriture sur les références cadastrales de ce bien qu'il convient aujourd'hui de corriger.

En conséquence, il est proposé de constater que la parcelle concernée par l'incorporation dans le patrimoine communal est la AK n°228 et non la AK n°288, et d'indiquer que les autres dispositions de la délibération du 4 juillet 2019 n°2019-07-20 demeurent inchangées.

Nous procédons au vote.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal procède à la modification de la délibération n°2019-07-20 du 4 juillet 2019 concernant le bien sans maitre sis 65, rue Anatole France.

10. ACQUISITION DU LOT 3 DANS LA RESIDENCE SISE 10-12, AVENUE PIERRE ET MARIE CURIE – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2021-10-10 DU 21 OCTOBRE 2021
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Par délibération du 21 octobre 2021, le Conseil municipal approuvait l'acquisition d'un box de la copropriété 10-12 avenue Pierre et Marie Curie en indiquant que ce box correspondait au lot 3. Toutefois, la délibération comportait une erreur d'écriture sur la référence du lot qu'il convient aujourd'hui de corriger.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'acquisition du box (lot 43 et non 3) et d'indiquer que les autres dispositions de la délibération N°2021-10-10 du 21 octobre 2021 demeurent inchangées.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve la modification de la délibération n°2021-10-10 du 21 octobre 2021 concernant l'acquisition du lot 3 dans la résidence sise 10-12, avenue Pierre et Marie Curie.

11. REGLEMENT INTERIEUR DU TEMPS DE TRAVAIL ET DES CONGES – MODIFICATION

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le 16 décembre 2021, la Ville a approuvé le nouveau règlement intérieur du temps de travail et de congés de ses agents. Par courrier du 30 décembre 2021, le préfet a validé l'ensemble du dispositif, à l'exception d'un point relatif au nombre de jours d'autorisation spéciale d'absence octroyé pour le décès d'un conjoint. En effet, la Ville a indiqué la possibilité que les agents puissent bénéficier d'une autorisation spéciale d'absence de 5 jours ouvrables. Or, en vertu du principe de parité avec la fonction publique d'Etat, le nombre de jours d'autorisation spéciale d'absence ne pourra être supérieur à 3 jours.

En conséquence, il vous est proposé d'adopter la modification du règlement intérieur du temps de travail et plus particulièrement le nombre de jours d'autorisation spéciale d'absence pour décès du conjoint, porté de 5 jours ouvrables à 3 jours ouvrables, et de préciser que la Ville applique la réglementation en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2022.

Y a-t-il des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Pas de questions, nous allons voter contre mais en cohérence avec ce que nous avons fait sur ce sujet depuis le début en matière de temps de travail et de la nouvelle loi sur le temps de travail des personnels. C'est un peu mesquin, je trouve, de la part du Préfet. J'entends bien que la Ville n'y est pour rien. Cela étant, comme les salariés ont écrit au Préfet à ce sujet et qu'ils n'ont toujours pas de réponse, on maintient évidemment notre vote contre.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

D'accord.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil municipal approuve la modification du règlement intérieur du temps de travail et des congés.

12. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2°DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE CONSEILLER EN ACCOMPAGNEMENT, PARCOURS PROFESSIONNELS ET RECRUTEMENT (H/F)

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Pour permettre l'évolution de carrière d'un agent contractuel au sein de la DRH pour occuper les fonctions de conseiller en prévention, en accompagnement parcours professionnel et recrutement, l'accompagnement des agents selon le dispositif de maintien dans l'emploi est un axe majeur de la politique RH, comme vous avez pu en prendre connaissance à la lecture des lignes directrices de gestion, délibération du 23 novembre dernier. Le niveau du recrutement et de rémunération est fixé au sein du cadre d'emploi des attachés territoriaux.

En conséquence, il est proposé de recruter un agent contractuel sur un emploi d'attaché territorial à temps complet.

Nous passons au vote.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter contre, y compris pour les suivants, puisque ce sont des emplois contractuels. Nous avons déjà eu ce débat.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil municipal approuve le recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2°de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de conseiller en accompagnement, parcours professionnels et recrutement (H/F).

13. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2°DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS D'ADJOINT AU CHEF DU SERVICE DE LA GESTION DES PERSONNELS (H/F)

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil municipal approuve le recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2°de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions d'adjoint au chef du service de la gestion des personnels (H/F).

14. RECOURS A UN CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI D'ATTACHE TERRITORIAL AU TITRE DE L'ARTICLE 3-3 2° DE LA LOI N°84-53 DU 26 JANVIER 1984 POUR EXERCER LES FONCTIONS DE DIRECTEUR DES AFFAIRES SCOLAIRES (H/F)

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
 CONTRE : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil municipal approuve le recours à un contractuel sur un emploi d'attaché territorial au titre de l'article 3-3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour exercer les fonctions de directeur des affaires scolaires (H/F).

15. CREATION D'UN EMPLOI DE MEDECIN GENERALISTE HORS FILIERE A TEMPS NON COMPLET (H/F)

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Nécessaire pour occuper les fonctions de médecin généraliste, le niveau de recrutement et de rémunération correspond à la grille des praticiens hospitaliers de catégorie A.

En conséquence, il est proposé de permettre la création d'un emploi de médecin généraliste hors filière à temps non-complet 15/35^{ème}

M. DIDIER MIGNOT :

Nous allons voter pour, puisque c'est une filière particulière et c'est un temps partiel.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve la création d'un emploi de médecin généraliste hors filière à temps non complet (H/F).

16. FONDS D'INITIATIVE ASSOCIATIVE (FIA)

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le FIA est un dispositif souple et réactif qui permet de soutenir des projets associatifs de réalisation immédiate auxquels les circuits habituels ne peuvent pas répondre. La commission a retenu 6 projets pour un montant total de 14 500 €, compris dans l'enveloppe budgétaire du contrat de ville.

En conséquence, il est proposé d'approuver les projets et les financements des 6 associations concernées dont la liste détaillée vous a été communiquée préalablement.

Y a-t-il des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Juste une question, cela peut-il être cumulatif avec les subventions aux associations qu'on a votées précédemment ?

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Oui.

M. DIDIER MIGNOT :

Une ou deux touchent les deux, c'est une histoire de règlement intérieur et de savoir comment cela se passait. Nous allons voter pour.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions aux associations dans le cadre du le fonds d'initiative associative (FIA).

17. FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS (FPH)

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le Fonds de participation des habitants permet aux habitants de s'organiser et de prendre des décisions pour aider à la réalisation des projets. Ce fonds est mis en œuvre dans le cadre de la politique de la Ville. Pour prétendre à l'octroi d'une aide, les habitants doivent inscrire leur projet dans le cadre des axes d'action qui sont dans nos contrats de ville.

La Ville a reçu au total 14 dossiers de demande de subvention émanant de groupes d'habitants et d'associations. 8 projets ont été retenus concernant près de 750 habitants pour un montant total de 4 880 €. Ce montant s'inscrit dans l'enveloppe budgétaire prévu dans le contrat de ville.

En conséquence, il est proposé d'approuver le financement pour les 8 projets, dont la liste détaillée vous a été communiquée préalablement.

Avez-vous des questions ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal, approuve l'attribution de subventions dans le cadre du fonds de participation des habitants (FPH).

18. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS FORFAITAIRES AUX ETABLISSEMENTS DU SECONDAIRE POUR L'ORGANISATION DE VOYAGES ET SORTIES PEDAGOGIQUES AU TITRE DE L'ANNEE SCOLAIRE 2021/2022**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Chaque année, la Ville attribue aux établissements du second degré une subvention forfaitaire qui a pour objet d'aider à la réalisation d'une ou de plusieurs sorties ou voyages pédagogiques.

En conséquence, il est proposé d'approuver le versement de ces subventions au titre de l'année scolaire 2021/2022 comme suit :

- Collège Descartes : 1850 €
- Collège de Romilly : 1500 €
- Collège Mandela : 1500 €
- Collège Cotton : 1850 €
- Collège Cachin : 1850 €
- Lycée Mozart : 1850 €
- Lycée Moulin : 1850 €
- Lycée Briand : 1500 €

Avez-vous des questions ?

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions forfaitaires aux établissements du secondaire pour l'organisation de voyages et sorties pédagogiques au titre de l'année scolaire 2021/2022.

19. CONVENTION DE FORFAIT COMMUNAL AVEC L'ECOLE CHARLES PEGUY DE BOBIGNY**M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :**

Les deux prochaines délibérations sont relatives à la prise en charge de frais de fonctionnement pour l'accueil d'élèves blanc-mesnilois.

Pour le premier point, il s'agit d'approuver une convention-cadre avec l'école Charles Péguy de Bobigny relative aux frais de fonctionnement pour l'accueil de 7 élèves blanc-mesnilois. A noter que lorsque la contribution n'est pas obligatoire, la commune de résidence peut participer aux frais de fonctionnement de l'établissement.

Pour la commune, le montant est estimé à 345 € par élève pour la présente année scolaire.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : 35 Majorité Municipale
 ABSTENTION : 10 Groupe Blanc-Mesnil à venir

Le Conseil municipal approuve la convention de forfait communal avec l'école Charles Péguy de Bobigny.

<p>20. CONVENTION DE PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LES COMMUNES EXTERIEURES DU CANTON DE DAMMARTIN-EN-GOËLE</p>

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le second point concerne le syndicat intercommunal du canton de Dammartin-en-Goële qui regroupe 23 communes. Chaque commune verse une contribution calculée au prorata du nombre d'élèves inscrits au lycée afin de couvrir les frais de fonctionnement des lycées Charles de Gaulle, de Longpierrier et Charlotte Delbo de Dammartin.

Pour l'année scolaire 2021/2022, 2 Blanc-mesnilois y sont scolarisés et il convient que la Ville participe aux frais de fonctionnement du syndicat à hauteur de 190 € par élève.

En conséquence, il est proposé d'approuver la convention-cadre à intervenir entre la Ville et le Syndicat intercommunal du canton de Dammartin-en-Goële et d'autoriser le maire à la signer.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve la convention de participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal pour les communes extérieures du canton de Dammartin-en-Goële.

<p>21. ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE</p>
--

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Depuis 2019, la centrale d'achat régionale constitue une sélection d'achats mutualisés pour tous les acheteurs publics d'Ile-de-France. Elle propose une série d'accords-cadres permettant de se fournir à des tarifs avantageux. L'adhésion est gratuite, mais nécessite la signature d'une convention. Par la suite, la Région se chargera notamment des missions d'assistance, notamment pour la mise à disposition d'infrastructures techniques permettant de conclure des marchés publics, de la passation de marchés publics ou accords-cadres de fournitures de services ou de travaux.

Ainsi au regard des facilités et avantages proposés, il s'avère opportun que la Ville adhère à cette centrale d'achat régional.

En conséquence, il est proposé d'approuver l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat régionale de la région Ile-de-France et d'autoriser le maire à signer la convention.

Mme CERRIGONE et M. MIGNOT ne prennent pas part au vote.

Y a-t-il des questions ?

M. DIDIER MIGNOT :

Je ne prends pas part au vote, puisque je suis conseiller régional et que j'avais moi-même voté cette délibération lors du mandat régional précédent.

C'est plus un point de vigilance qu'une question. A partir du moment où l'on confie à d'autres la gestion d'une partie des marchés publics, cela vaut pour Blanc-Mesnil et pour d'autres villes, n'est-ce pas de nature à affaiblir avec le temps les compétences et la consistance d'un service des marchés publics dans les villes, et notamment dans la nôtre ? On pourrait avoir une espèce de transfert vers les services régionaux qui seraient de nature à affaiblir, voire éventuellement aboutir à des suppressions de postes pour les services municipaux, notamment à terme. Cela dépend de l'ampleur évidemment des marchés transférés.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

C'est l'inverse, on crée 2 postes de juristes de marchés publics.

M. DIDIER MIGNOT :

Très bien, c'est formidable.

Le conseil municipal après en avoir délibéré par :

POUR : UNANIMITE

Le Conseil municipal approuve l'adhésion de la Ville à la centrale d'achat Régionale

MME TATIANA BENKABA :

M. Le Maire, j'avais une petite question concernant les demandes que je vous ai envoyées pour des salles. Je trouve un peu dommage que je n'ai même pas une réponse.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Je vais vous la faire maintenant.

MME TATIANA BENKABA :

C'est dommage que je sois obligée d'insister

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Pas forcément, mais il faut peut-être communiquer entre vous, vous avez un président de groupe, vous avez un local à Pasteur à disposition de l'Opposition. A l'époque, quand on était dans l'Opposition, on était au -1.

Vous voulez faire des permanences à la Maison pour tous Jean Jaurès ! On a respecté la loi, on vous a mis un local à votre disposition et c'est tout.

MME TATIANA BENKABA :

On ne peut pas y recevoir de public.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

En plus, vous ne l'utilisez même pas.

M. DIDIER MIGNOT :

Non, car vous nous avez mis dans un cave à Pasteur.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Comme vous avez fait pour nous quand on était dans l'Opposition.

MME TATIANA BENKABA :

Vous dites toujours qu'il ne faut pas parler du passé !

M. DIDIER MIGNOT :

De toute façon, c'est votre parole contre le mienne. On n'y arrivera pas. Simplement, j'aurais aimé avoir une demande pour pouvoir l'accorder, puisque de toute façon, c'est de droit. Vous auriez saisi le préfet ou le tribunal administratif, parce que je vous l'aurais refusé, j'aurais perdu, donc jamais je ne vous l'aurais refusé.

Les locaux que vous attribuez au fonctionnement des groupes politiques n'autorisent pas, et c'est la loi, à recevoir du public et donc à organiser des réunions publiques. Donc, ce n'est pas la demande qui vous est faites, c'est pour des réunions publiques.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Non, c'est pour des permanences.

MME TATIANA BENKABA :

Il y a les deux.

M. DIDIER MIGNOT :

C'est donc recevoir du public, ce qui est interdit dans un local...

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Maintenant, la discussion est close, vous avez eu votre bureau à Pasteur, et point.

M. le Président du groupe de la majorité.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

A chaque fois que vous demandez les salles pour faire des réunions politiques, vous les obtenez, vous Opposition municipale mais le Parti communiste français aussi. C'est une règle immuable. Donc, je ne vois pas ce que vous voulez dire.

Par contre, vous avez le droit de recevoir, et vous l'avez dit c'est un droit. On a eu du mal à le faire valoir nous à l'époque, vous nous aviez donné in fine une salle tout au fond à côté des toilettes, qu'on n'a pas utilisée non plus d'ailleurs. En début du premier mandat, je vous avais octroyé, et d'ailleurs on a des traces écrites de tout cela, une salle à Pasteur. Vous ne l'avez jamais utilisée.

M. DIDIER MIGNOT :

Si.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Ou très peu souvent, en tout cas, elle est toujours à votre disposition.

M. DIDIER MIGNOT :

Le salpêtre nous tombe dessus, évidemment on ne l'utilise pas.

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

On ne peut pas vous donner plusieurs salles en différents points de la ville. C'est à vous d'utiliser la salle pour le mieux de votre activité, et donc vous avez une salle. Nous avons respecté la loi.

M. DIDIER MIGNOT :

Nous n'avons pas le droit de recevoir du public pour une audience, ce n'est pas autorisé par la loi, le local que vous accordez de droit à un groupe politique, à une Opposition municipale. C'est ce que Tatiana vous demande.

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Comme à notre époque, on ne pouvait pas recevoir du public non plus au -1.

M. DIDIER MIGNOT :

Vous avez des salles ! Si l'on pouvait avoir la salle des réceptions de temps en temps, cela m'arrangerait !

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Elle est trop grande, vous ne recevez pas assez de monde pour vos meetings ! Il vaut mieux une petite salle pleine qu'une grande vide !

M. DIDIER MIGNOT :

Détrompez-vous !

M. LE SÉNATEUR, THIERRY MEIGNEN :

Bonne chance pour cette campagne !

M. LE MAIRE, JEAN-PHILIPPE RANQUET :

Le prochain conseil municipal aura lieu le 17 mars 2022 sur le vote du budget.

La séance est levée à 19h50.